



separation avec un bien en commun

Par **mamie pierre**, le **23/10/2019** à **17:07**

Bonjour, mon fils a construit sur le terrain familial de sa copine? Ils se sont pacés avant le début de la construction et maintenant ils veulent se séparer. Elle veut contacter sa banquière pour savoir si financièrement elle pourra garder la maison qui je vous rappelle est sur son terrain. Quelles sont les démarches à suivre pour que chacun y trouve son compte? Sincères salutations

Par **morobar**, le **23/10/2019** à **17:36**

Bonjour, Consulter un notaire en lui exposant la nature et la répartition des dépenses engagées pour la construction. La maison est propriété de l'ex compagne, et le compagnon a peut-être droit à la récompense. D'autant que si les emprunts ont été souscrits en commun, la ou les banques ne vont pas s'occuper de la séparation dont elles se moquent totalement.

Par **amajuris**, le **23/10/2019** à **19:18**

bonjour, la récompense ne concerne que les époux qui divorcent. votre fils doit faire le compte de l'argent qu'il a investi dans cette maison appartenant à son ex partenaire (remboursement crédit + travaux payés par votre fils) et lui présenter la facture en tenant compte qu'il a été logé par sa partenaire. et bien sûr, il faut que votre fils demande à être désolidarisé du remboursement du crédit, ce que la banque n'est pas obligée d'accepter. salutations